Les étapes de l'inventaire
des zones humides

1 Analyser les cartes

Les zones humides sont caractérisées notamment par la morphologie du sol et les plantes présentes. Avant tout travail de terrain, les données et cartes sont recensées pour **repérer les secteurs les plus susceptibles d'abriter des zones fréquemment inondées** et potentiellement gorgées d'eau.

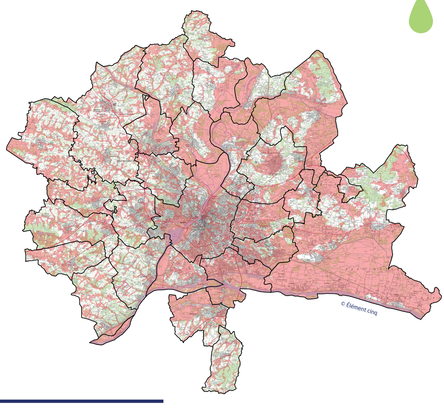

Au total, environ 33 000 ha
de zones humides potentielles seront prospectés ***(en rose sur la carte).***

2 Identifier les plantes et étudier le sol

Sur le terrain, les zones humides sont définies par des plantes spécifiques qui s'y développent (aulnes, saules, roseaux, joncs, iris...). Cependant, la végétation est souvent influencée par l'homme (bois gérés, champs agricoles...). Il faut alors s'appuyer sur l'étude du sol pour **déterminer la présence d'humidité.** Étudier le sol consiste à effectuer des prélèvements à l'aide d'une tarière jusqu'à une certaine profondeur pour observer sa composition.

3 Lire le paysage

Une fois la zone humide déterminée par le sol ou les plantes, il est nécessaire de la délimiter dans l'espace. Plusieurs indices permettent de mieux comprendre cette délimitation : le changement de végétation, la topographie des lieux... Différents points de relevés sont nécessaires pour **délimiter au mieux une zone humide.**

Les zones humides du secteur sud : les premiers résultats

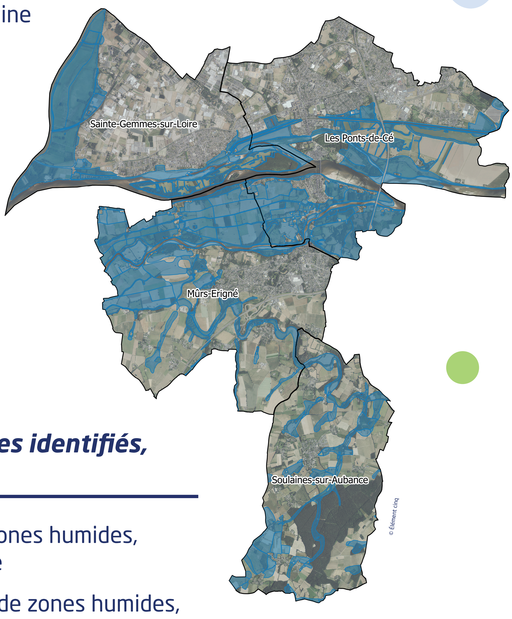

1 924 ha de zones humides identifiés, soit 30 % du territoire

- **Mûrs-Érigné :** 680 ha de zones humides, 39 % de la surface communale
- **Les Ponts-de-Cé :** 587 ha de zones humides, 30 % de la surface communale
- **Sainte-Gemmes-sur-Loire :** 410 ha de zones humides, 28 % de la surface communale
- **Soulaines-sur-Aubance :** 247 ha de zones humides, 19 % de la surface communale

Les cartes communales de l'étude sont consultables dans les mairies concernées. Vous êtes invités à commenter l'étude. Vos commentaires seront étudiés pour réaliser des expertises complémentaires.

Pour en savoir plus :

www.angersloiremetropole.fr/zoneshumides
ou en scannant ce QR code

angers loire métropole
communauté urbaine

© Direction de la Communication et du Rayonnement - Ville d'Angers - ALM / Graphisme : V. Lefray / Février 2022